

## DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE AU QUÉBEC ET AU CANADA

### 1. Sur le plan de la représentation politique

#### **Au Québec**

Depuis les élections du 14 avril 2003, l'Assemblée nationale compte 40 femmes députées, ce qui représente 32 % de ses membres (125 députés). Selon le palmarès établi par l'Union interparlementaire (UIP), le Québec se classerait au 14<sup>e</sup> rang des pays ayant fait élire le plus grand nombre de femmes. Précisons que le Québec est l'un des seuls endroits au monde à avoir réussi à faire élire une telle proportion de femmes sans mode de scrutin proportionnel et sans mesures particulières favorisant l'élection des femmes.

Le cabinet du premier ministre du Québec, Jean Charest, compte pour sa part 10 femmes sur 27 ministres, soit une proportion féminine de 37 % au sein du conseil des ministres. Soulignons d'ailleurs que la présence des femmes à l'Assemblée nationale et au sein du gouvernement est en constante progression, d'une élection à l'autre, au Québec.

Sur le plan municipal, toutefois, seuls 10 % des maires et 25% des conseillers municipaux étaient des femmes en 2004. Afin de faciliter l'accession des femmes à des postes de décision à l'échelle locale et régionale, le gouvernement du Québec a reconduit, pour l'année 2004-2005, le programme *À égalité pour décider* qui vise à accroître la présence féminine au sein des instances locales et régionales.

Notons par ailleurs que dans la haute fonction publique québécoise, la proportion de femmes occupant un poste de sous-ministre ou de sous-ministre adjointe est passée de 11,8 % à 25 % entre 1994 et 2003. Pour la même période, la proportion d'organismes publics présidés par des femmes a plus que quadruplé, passant de 5,6 % à 23,5 %.<sup>1</sup>

#### **Au Canada**

Les élections fédérales du 28 juin 2004 n'ont pas permis d'accroître la présence féminine à la Chambre des communes d'Ottawa. En chiffre absolu, le nombre de femmes élues passe de 62 à 65 - mais leur proportion reste stable à 21 %, puisque 7 nouvelles circonscriptions ont été ajoutées-, pour un grand total de 308 sièges. Selon la compilation effectuée par l'Union interparlementaire, le Canada se classe ainsi au 33<sup>e</sup> rang des pays (parlements nationaux) en ce qui a trait à la proportion de femmes élues (données à jour au 30 juin 2004)<sup>2</sup>. Sur le plan du nombre de candidatures féminines, on avait pourtant noté une légère amélioration par rapport

---

<sup>1</sup> CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *De l'égalité de droits à l'égalité de fait : repenser les stratégies et élargir la perspective*, Avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, mai 2004, p. 14.

<sup>2</sup> Le classement complet de l'UIP peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

aux précédentes élections, celles-ci étant passées de 20,7 % à 23 %. Enfin, en ce qui concerne le pouvoir exécutif, le cabinet de 39 membres du premier ministre Paul Martin compte 9 femmes, ce qui représente un peu moins du quart (23 %) des portefeuilles attribués. C'est un recul par rapport au premier cabinet Martin qui comptait 11 femmes ministres.

## **2. Actions gouvernementales récentes**

### ***Au Québec***

Le gouvernement du Québec travaille actuellement à la définition d'une nouvelle politique en matière de condition féminine. Le Conseil du statut de la femme, un organisme gouvernemental de consultation qui a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2003, a produit un avis<sup>3</sup> sur les orientations et les priorités que devrait prendre le gouvernement en vue d'atteindre une égalité de fait entre les hommes et les femmes. Depuis quelques mois, la commission parlementaire des affaires sociales tient une consultation générale qui permet aux différents acteurs intéressés par cette question de se prononcer sur le contenu de cet avis. Ce processus de consultation permettra ainsi d'enrichir la réflexion du gouvernement en vue de la rédaction de sa nouvelle politique.

Le gouvernement du Québec travaille également à l'élaboration d'une politique sur la conciliation travail-famille, une problématique de première importance pour les femmes québécoises. Un document de consultation intitulé *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*<sup>4</sup> a été rendu public par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille au mois de juin 2004. Dans le cadre de sa politique familiale, le gouvernement du Québec a aussi bonifié le régime actuel de congés parentaux pour qu'il réponde de façon plus adéquate aux besoins et aux réalités des familles québécoises à la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral.

### ***Au Canada***

Depuis janvier 2004, une prestation de compassion peut être obtenue pendant six semaines pour les travailleuses et les travailleurs canadiens qui s'absentent temporairement de leur travail pour fournir des soins et un soutien à leur enfant, leur mère, leur père ou leur conjoint gravement malade. Cette mesure est particulièrement intéressante pour les femmes puisque, dans une plus forte proportion que les hommes, ce sont elles qui s'occupent de proches parents malades.

Un groupe de travail créé en 2001 pour étudier les améliorations éventuelles aux mesures d'équité salariale à l'échelle fédérale a déposé son rapport à l'été 2004. Notons que le gouvernement fédéral et les gouvernements de la plupart des provinces et territoires ont adopté des lois ou des politiques en matière d'équité salariale. Au Québec, la Loi sur l'équité salariale adoptée en 1996 s'applique tout autant dans le secteur public que dans le secteur privé (entreprises de 10 employés ou plus).

---

<sup>3</sup> Cet avis est disponible en version électronique.

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/cas/egalite/avis.pdf>

<sup>4</sup> Le document de consultation est disponible en version électronique à l'adresse suivante : [http://www.mfe.gouv.qc.ca/famille/conciliation\\_travail\\_famille/consultation/document/index.asp](http://www.mfe.gouv.qc.ca/famille/conciliation_travail_famille/consultation/document/index.asp)